



Aytré, le mardi 15 octobre 2024

**DÉCISION DU MAIRE**  
**N°50/2024**

**Émetteur :**

Commande publique  
05 46 30 19 19  
mp.juridique@aytre.fr

**Affaire suivie par :**

Ulysse TUTIAUX

**Objet : Attribution des marchés de travaux d'aménagement d'une salle multi-activités**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22 ;

VU le code de la commande publique, notamment son article R2123-1;

VU la délibération n°3 du 10 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire ;

Vu l'avis de publicité publié le 26/07/2024 et fixant la date limite de réception des offres au 16/09/2024 à 12h00

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure des marchés de travaux pour l'aménagement d'une salle multi-activité;

CONSIDÉRANT que l'offre présentée par la société ERBTP pour le lot 1 s'est révélée l'offre économiquement la plus avantageuse ;

CONSIDÉRANT que l'offre présentée par la société AECBOIS pour le lot 2 s'est révélée l'offre économiquement la plus avantageuse.

CONSIDÉRANT que l'offre présentée par la société CSI BATIMENT pour le lot 3 s'est révélée l'offre économiquement la plus avantageuse.

CONSIDÉRANT qu'aucune offre n'a été reçue s'agissant du lot 4 « Electricité / VMC/ Plomberie / RIA ».

CONSIDÉRANT que l'offre présentée par la société SOLS ET PEINTURES pour le lot 5 s'est révélée l'offre économiquement la plus avantageuse.

CONSIDÉRANT que l'offre présentée par la société GADOUD BRAUD pour le lot 6 s'est révélée l'offre économiquement la plus avantageuse.

**Le Maire DÉCIDE :**

**Article I :**

**DE CONCLURE** avec la société ERBTP un marché de travaux pour l'aménagement de la salle multi-activité « Lot 1 : Démolition – Gros Œuvre » ; le marché est conclu avec un maximum de commande de 13 500€ HT.

**DE CONCLURE** avec la société AECBOIS un marché de travaux pour l'aménagement de la salle multi-activité « Lot 2 : Menuiseries bois intérieures / plancher bois » ; le marché est conclu avec un maximum de commande de 21 000€ HT.

**DE CONCLURE** avec la société CSI BATIMENT un marché de travaux pour l'aménagement de la salle multi-activité « Lot 3 : Doublage / cloisonnement / isolation / faux plafonds » ; le marché est conclu avec un maximum de commande de 15 500€ HT.

**DE DECLARER** l'infructuosité de la procédure d'attribution du Lot 4 « Electricité / VMC/ Plomberie / RIA » du marché de travaux d'aménagement de la salle multi-activité en raison de l'absence d'offre remise

**DE CONCLURE** avec la société SOLS ET PEINTURES un marché de travaux pour l'aménagement de la salle multi-activité « Lot 5 : revêtements de sol » ; le marché est conclu avec un maximum de commande de 10 000€ HT.

**DE CONCLURE** avec la société GADOUD BRAUD un marché de travaux pour l'aménagement de la salle multi-activité « Lot 6 : Peinture » ; le marché est conclu avec un maximum de commande de 13 500€ HT.

**Article II :**

Madame la directrice générale des services et Monsieur le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article III :**

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa notification ou en déposant en ligne depuis [telerecours.fr](http://telerecours.fr).

Ce recours peut être précédé d'un recours administratif adressé à l'auteur de la décision.

Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.

**Tony Loisel**

Maire d'Aytré

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Tony Loisel', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE D'AYTRÉ' at the top and '(Charente-Maritime)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a sun, a tower, and a landscape. The signature is written in a cursive style.